



POLITIQUES DISCIPLINAIRES ET POLITIQUES ÉDUCATIVES

Intervenant(s)

Annabelle LAPACHET, *Principale au collège de Montrésor, Indre-et-Loire*

Christophe BOHÈME, *Proviseur Vie Scolaire, Rectorat Orléans-Tours, Loiret*

Compte rendu

La mise en place des nouvelles procédures disciplinaires peuvent-elles améliorer le climat scolaire des EPLE et comment ?

La réflexion de fond induite par cette évolution de la politique éducative doit se faire sur la durée mais elle est fondamentale pour un changement d'état d'esprit à effectuer au sein de la communauté éducative. Une modification de forme et de fond doit potentiellement amener des solutions pour la gestion des élèves considérés comme « gêneurs », « gêneurs » dans leur comportement non respectueux du règlement intérieur de l'établissement en matière d'assiduité, de travail ou de respect de l'enseignement et source de conflits en particulier avec les professeurs lors du temps de cours.

Une gestion de classe peut se révéler difficile pour certains enseignants qui transfèrent, parfois trop facilement, leur responsabilité au Conseiller principal d'éducation en excluant l'élève « gêneur » de la classe. Le problème se trouve alors géré par un acteur qui n'y a pas été confronté : le CPE qui est en dehors de la classe. Il s'impose alors au CPE d'effectuer le lien avec le professeur concerné afin de pouvoir apprécier la situation dans sa globalité (parole de l'élève / parole de l'enseignant) et d'associer le collègue à la gestion de l'élève. Apporter une aide au collègue en difficulté dans la mise en œuvre de sa gestion de classe est une tâche délicate pour le CPE ; se voir rappeler le cadre réglementaire (BO de 2000 sur les procédures disciplinaires) souvent mal connu des enseignants et donner des clés pour maîtriser le climat de classe peut se révéler difficile à accepter par des collègues en difficulté, difficulté accrue pour le CPE qui doit véritablement « entrer en pédagogie ». Il doit investir les champs pédagogiques et didactiques afin d'en faire des outils de maîtrise de climat de classe et donc d'instauration de climat scolaire satisfaisant.

Travailler sur les difficultés des enseignants dans la gestion d'élèves « gêneurs » est une tâche qui ne peut être que collective : temps formels et informels au sein la communauté éducative de l'EPLE, stages établissement et formation institutionnelle des nouveaux enseignants qui doivent réfléchir et construire la maîtrise de leur propre autorité, clé d'une gestion de classe avertie et d'un bon climat d'établissement.

Il importe d'explicitier les concepts de punition et de sanction, de les replacer dans le cadre réglementaire institutionnel et éthique (et donc de les couper du champ émotionnel auquel elles sont trop souvent liées) ainsi que dans le fonctionnement de l'établissement au travers du projet d'établissement et du projet vie scolaire. Echanger sur les différentes perceptions et attentes de la gestion de l'élève entre l'enseignant et le CPE, s'accorder sur les principes directeurs des exigences communes en matière disciplinaire et sur leur application collective permettra l'édification d'un cadre dont le respect favorisera un climat scolaire satisfaisant.

La professionnalité du CPE l'amène à la mise en place d'outils de régulation, d'évaluation et de communication qui permettent l'information de la communauté éducative sur les politiques éducative et disciplinaire de l'EPLE. Le bilan des punitions et des sanctions et leurs motifs présenté dans le détail en fin d'année scolaire apporte un éclairage et doit induire une réflexion sur les pratiques de chacun dans la gestion des élèves « gêneurs ».

La réflexion et le travail sur le climat scolaire doivent être envisagés de façon collective et pilotés par la Direction de l'établissement donnant ainsi tout son sens au statut de conseiller technique de l'équipe de direction du CPE. En revanche le placer dans l'équipe de direction semble constituer, pour les CPE, un frein à son rôle de lien et de communication entre les différents membres de la communauté éducative.



La mise en place des nouvelles procédures disciplinaires améliore le climat scolaire des EPLE dans la mesure où elles font l'objet d'une compréhension et d'une mise en œuvre commune.